**V – La valeur ajoutée apportée par le numérique de l’entreprise**

A l’origine, l’informatique est considéré comme un centre de couts, déploiement, infrastructure, formation, maintenance, etc …

Face à cette image peut valorisante, les entreprises ont transformé leurs système d’information en centre de services, la valeur d’usage de l’informatique pour les parties prenantes.

L’informatique permet d’éviter les gaspillages, améliore commande (suivi), plateforme collaborative

**I – L’état encadre le marché**

Marché n’assure pas le rapport qualité/prix, les entreprises font de l’assymétrie de l’information, etc

**B – L’état garant de la concurrence**

Depuis le milieu du 19e, l’état à endossé le role d’arbitre et de gendarme des marchés, l’état à mis en place un cadre légal favorable à la libre concurrence, l’ue et l’omc permettent des règles applicables par toutes qui fixent les conditions de la compétition économique mondiale.

L’état doit écouter les ententes, les barrières à l’entrée, les concentration excessives, interdit les pub mensongères, les infos erronées et peut donc prendre des sanctions.

1. En [économie](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89conomie), le **cartel** est un [oligopole](https://fr.wikipedia.org/wiki/Oligopole) où les quelques producteurs ou vendeurs obtiennent le contrôle d'un [marché](https://fr.wikipedia.org/wiki/March%C3%A9) par entente formelle.

Antitrust : loi de la concurrence accrue qui empeche les oligopole

2) Amandes et condamnation

3) Ne respecte pas les lois européennes